

## **Recrutement d'un animateur sportif départemental «canoë-Kayak» - Participation de la Ville de Besançon**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre du développement de la politique d'animation sportive mise en place par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Général du Doubs et la Ville de Besançon, il est proposé que notre collectivité participe au recrutement d'un animateur sportif départemental «canoë-Kayak».

Pour ce faire, une subvention de 8 900 F pourrait être attribuée au Comité Départemental de canoë-kayak sur le crédit prévu au BP 1991 au chapitre 945.182/691.20300.

En contrepartie de l'aide allouée, cet agent participera au bon déroulement des écoles municipales de sport le mercredi, des stages pendant les petites vacances scolaires, de l'animation d'été à la plage de Chalezeule et des manifestations diverses.

Après avis favorable de la Commission des Sports, le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.